

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans » incluses à l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel

Suite à une démarche menée depuis janvier 2014, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a émis, le 26 février 2018, un avis favorable à l'inclusion des « Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans » à l'Inventaire national du Patrimoine culturel immatériel.

Cette distinction est le fruit d'un travail de longue haleine mené en étroite collaboration entre la Direction régionale des affaires culturelles Centre-Val de Loire et la Mairie d'Orléans depuis janvier 2014. La démarche a pour objectif de faire reconnaître, de valoriser et de sauvegarder « Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans », soulignant :

- leurs aspects historiques et anthropologiques
- l'importance de leur transmission
- leur pérennité

En effet, ces fêtes sont organisées depuis près de 600 ans par les autorités civiles, militaires et religieuses et la population par l'intermédiaire de nombreuses associations, pour un public nombreux.

La fiche d'inventaire, nécessaire pour mener à bien ce projet, a été réalisée avec l'appui au plan historique d'Olivier Bouzy, docteur en histoire médiévale, responsable scientifique de la Maison Jeanne d'Arc à Orléans, de Yann Rigolet, doctorant en histoire contemporaine, de Virginie Boyer, responsable du Service Ville d'Art et d'Histoire de la mairie d'Orléans et soutenue au plan anthropologique par Véronique Dassié, chargée de recherches CNRS à l'IDEMEC et Guillaume Etienne, maître de conférences à l'université de Tours.

La coordination générale de la démarche a été assurée par Dominique Masson, conseillère pour le patrimoine culturel immatériel à la DRAC Centre-Val de Loire et l'interlocutrice privilégiée a été Emilie Musset, cheffe de projet des fêtes de Jeanne d'Arc à la mairie d'Orléans.

La convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 a été ratifiée par la France le 5 juillet 2006. Reconnus par les communautés, les groupes ou les individus, comme leur patrimoine culturel, les éléments constitutifs du patrimoine culturel immatériel français sont regroupés dans différents domaines que sont les pratiques rituelles, les savoir-faire, les musiques et les danses, les pratiques festives, sportives, les jeux et les arts du conte. « Les Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans » s'inscrivent dans le domaine des pratiques festives.

La Mairie d'Orléans et la DRAC Centre-Val de Loire se félicitent de cette reconnaissance qui souligne la valeur historique et patrimoniale de nos fêtes.

[La fiche d'inventaire des « fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans »](#)